



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 11 – Loi sur la Société du
Plan Nord
(Texte adopté avec des amendements)

Procès-verbaux des séances des 5, 11, 12, 13, 18, 19, 20, 24, 26,
27 et 28 novembre, 1^{er} et 2 décembre 2014

**Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 660-20141202**

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE MERCREDI 5 NOVEMBRE 2014	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
DEUXIÈME SÉANCE, LE MARDI 11 NOVEMBRE 2014.....	5
ÉTUDE DÉTAILLÉE (SUITE)	6
TROISIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 12 NOVEMBRE 2014.....	9
ÉTUDE DÉTAILLÉE (SUITE)	10
QUATRIÈME SÉANCE, LE JEUDI 13 NOVEMBRE 2014	11
ÉTUDE DÉTAILLÉE (SUITE)	12
CINQUIÈME SÉANCE, LE MARDI 18 NOVEMBRE 2014.....	15
ÉTUDE DÉTAILLÉE (SUITE)	16
SIXIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 19 NOVEMBRE 2014.....	19
ÉTUDE DÉTAILLÉE (SUITE)	20
SEPTIÈME SÉANCE, LE JEUDI 20 NOVEMBRE 2014.....	22
ÉTUDE DÉTAILLÉE (SUITE)	23
HUITIÈME SÉANCE, LE LUNDI 24 NOVEMBRE 2014	25
ÉTUDE DÉTAILLÉE (SUITE)	26
NEUVIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 26 NOVEMBRE 2014	28
ÉTUDE DÉTAILLÉE (SUITE)	29
DIXIÈME SÉANCE, LE JEUDI 27 NOVEMBRE 2014.....	33
ÉTUDE DÉTAILLÉE (SUITE)	34
ONZIÈME SÉANCE, LE VENDREDI 28 NOVEMBRE 2014	39
ÉTUDE DÉTAILLÉE (SUITE)	39
DOUZIÈME SÉANCE, LE LUNDI 1 ^{ER} DÉCEMBRE 2014.....	42
ÉTUDE DÉTAILLÉE (SUITE)	42
TREIZIÈME SÉANCE, LE MARDI 2 DÉCEMBRE 2014.....	46
ÉTUDE DÉTAILLÉE (SUITE)	47
REMARQUES FINALES	49

ANNEXES

- I. Amendements adoptés
- II. Amendements et sous-amendements retirés, rejetés et irrecevables
- III. Liste des documents déposés

Première séance, le mercredi 5 novembre 2014

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 11 – Loi sur la Société du Plan Nord (Ordre de l'Assemblée le 5 novembre 2014)

Membres présents :

M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles), présidente

- M. Arcand (Mont-Royal), ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
- M. Bérubé (Matane-Matapédia) en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)
- M. Bolduc (Mégantic) en remplacement de M. Morin (Côte-du-Sud)
- M. Boucher (Ungava) en remplacement de M. Giguère (Saint-Maurice)
- M. Bourgeois (Abitibi-Est)
- M. Deltell (Chauveau), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'énergie et de ressources naturelles, en remplacement de M^{me} D'Amours (Mirabel)
- M. Fortin (Pontiac)
- M. Iracà (Papineau) en remplacement de M. Hardy (Saint-François)
- M. Jolin-Barrette (Borduas) en remplacement de M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis)
- M. H. Plante (Maskinongé) en remplacement de M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
- M^{me} Richard (Duplessis), porte-parole de l'opposition officielle en matière de développement nordique, en remplacement de M. Villeneuve (Berthier)
- M. Roy (Bonaventure)
- M. Simard (Dubuc)

Autre participante :

M^e Valérie Pagé, juriste, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 29, M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

M^{me} la présidente dépose les documents cotés CAPERN 032 à 034 (annexe III).

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Arcand (Mont-Royal), M^{me} Richard (Duplessis), M. Deltell (Chauveau) et M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles) font des remarques préliminaires.

À 12 h 12, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Après débat, l'article 1 est adopté à la majorité des voix.

Article 2 : Un débat s'engage.

À 12 h 59, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 10, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^c Pagé de prendre la parole.

Après débat, l'article 2 est adopté à la majorité des voix.

Article 3 : Un débat s'engage.

M^{me} Richard (Duplessis) propose l'amendement coté Am a (annexe II).

À 15 h 19, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'amendement et de l'article 3.

Article 4 : Un débat s'engage.

M^{me} Richard (Duplessis) propose l'amendement coté Am b (annexe II).

Un débat s'engage.

À 15 h 55, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

Avec le consentement de la Commission, M^{me} Richard (Duplessis) retire l'amendement coté Am b.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 4.

Article 5 : Un débat s'engage.

M^{me} Richard (Duplessis) propose l'amendement coté Am c (annexe II).

Un débat s'engage.

À 16 h 29, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

Avec le consentement de la Commission, M^{me} Richard (Duplessis) retire l'amendement coté Am c.

M. Arcand (Mont-Royal) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Le débat se poursuit.

M. Roy (Bonaventure) propose l'amendement coté Am d (annexe II).

Un débat s'engage.

À 17 h 24, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 26 minutes.

L'amendement est rejeté.

L'article 5, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Article 6 : Un débat s'engage.

À 18 h 01, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au jeudi 6 novembre 2014, après les affaires courantes, où elle entreprendra un autre mandat.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Pierre-Luc Turgeon

Nicole Léger

PLT/mcm

Québec, le 5 novembre 2014

Deuxième séance, le mardi 11 novembre 2014

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 11 – Loi sur la Société du Plan Nord (Ordre de l'Assemblée le 5 novembre 2014)

Membres présents :

M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles), présidente

- M. Arcand (Mont-Royal), ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
- M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) en remplacement de M. Giguère (Saint-Maurice)
- M. Bolduc (Mégantic) en remplacement de M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
- M. Boucher (Ungava) en remplacement de M. Simard (Dubuc)
- M. Bourgeois (Abitibi-Est)
- M. Deltell (Chauveau), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'énergie et de ressources naturelles, en remplacement de M^{me} D'Amours (Mirabel)
- M. Drainville (Marie-Victorin), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie et de ressources naturelles, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)
- M. Dutil (Beauce-Sud) en remplacement de M. Hardy (Saint-François)
- M. Fortin (Pontiac)
- M. Jolin-Barrette (Borduas) en remplacement de M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis)
- M. Merlini (La Prairie) en remplacement de M. Morin (Côte-du-Sud)
- M^{me} Richard (Duplessis), porte-parole de l'opposition officielle en matière de développement nordique, en remplacement de M. Villeneuve (Berthier)
- M. Roy (Bonaventure)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M^e Valérie Pagé, juriste, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
- M. Robert Sauvé, secrétaire général associé, chargé du Secrétariat au Plan Nord, ministère du Conseil exécutif

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 10 h 07, M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 6 (suite) : Un débat s'engage.

M. Drainville (Marie-Victorin) propose l'amendement coté Am e (annexe II).

Un débat s'engage.

À 11 h 53, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 21 minutes.

Le débat se poursuit.

À 12 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes.

À 16 h 06, la Commission reprend ses travaux à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Drainville (Marie-Victorin), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Drainville (Marie-Victorin), M^{me} Richard (Duplessis) et M. Roy (Bonaventure) - 3.

Contre : M. Arcand (Mont-Royal), M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M. Bolduc (Mégantic), M. Boucher (Ungava), M. Dutil (Beauce-Sud), M. Fortin (Pontiac), M. Jolin-Barrette (Borduas) et M. Merlini (La Prairie) - 8.

Abstention : M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles) - 1.

L'amendement est rejeté.

M. Drainville (Marie-Victorin) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 6, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 4 suspendue précédemment.

Article 4 (suite) : M. Arcand (Mont-Royal) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

À 17 h 09, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'amendement et de l'article 4.

Article 7 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^c Pagé de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 17 h 25, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 18 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 36, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Sauvé de prendre la parole.

Après débat, l'article 7 est adopté à la majorité des voix.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 4 et de l'amendement suspendue précédemment.

Article 4 (suite) : Après débat, l'amendement est adopté.

M. Deltell (Chauveau) propose l'amendement coté Am f (annexe II).

À 20 h 41, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 21 h 04, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 11 minutes.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'amendement et de l'article 4.

Article 8 : Après débat, l'article 8 est adopté à la majorité des voix.

Article 9 : Un débat s'engage.

À 21 h 30, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Pierre-Luc Turgeon

Nicole Léger

PLT/mcm

Québec, le 11 novembre 2014

Troisième séance, le mercredi 12 novembre 2014

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 11 – Loi sur la Société du Plan Nord (Ordre de l'Assemblée le 5 novembre 2014)

Membres présents :

M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles), présidente

M. Arcand (Mont-Royal), ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles

M. Boucher (Ungava) en remplacement de M. Bourgeois (Abitibi-Est)

M. Bolduc (Mégantic) en remplacement de M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)

M. Drainville (Marie-Victorin), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie et de ressources naturelles, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)

M. Fortin (Pontiac)

M. Hardy (Saint-François)

M. Jolin-Barrette (Borduas) en remplacement de M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis)

M. Matte (Portneuf) en remplacement de M. Giguère (Saint-Maurice)

M^{me} Richard (Duplessis), porte-parole de l'opposition officielle en matière de développement nordique, en remplacement de M. Villeneuve (Berthier)

M. Roy (Bonaventure)

M. St-Denis (Argenteuil) en remplacement de M. Simard (Dubuc)

Autre député présent :

M. Dutil (Beauce-Sud)

Autre participante :

M^e Valérie Pagé, juriste, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 35, M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 9 (suite) : Un débat s'engage.

À 11 h 52, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Il est convenu de suspendre l'étude des articles 9 et 10.

Article 11 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Pagé de prendre la parole.

Après débat, l'article 11 est adopté à la majorité des voix.

Article 12 : L'article 12 est adopté à la majorité des voix.

Article 13 : Après débat, l'article 13 est adopté à la majorité des voix.

Article 14 : Un débat s'engage.

À 13 heures, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Pierre-Luc Turgeon

Nicole Léger

PLT/mcm

Québec, le 12 novembre 2014

Quatrième séance, le jeudi 13 novembre 2014

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 11 – Loi sur la Société du Plan Nord (Ordre de l'Assemblée le 5 novembre 2014)

Membres présents :

M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles), présidente

M. Morin (Côte-du-Sud), vice-président

M. Arcand (Mont-Royal), ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles

M. Bérubé (Matane-Matapédia) en remplacement de M. Roy (Bonaventure)

M. Boucher (Ungava) en remplacement de M. Bourgeois (Abitibi-Est)

M. Deltell (Chauveau), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'énergie et de ressources naturelles, en remplacement de M^{me} D'Amours (Mirabel)

M. Drainville (Marie-Victorin), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie et de ressources naturelles, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)

M. Fortin (Pontiac)

M. Jolin-Barrette (Borduas) en remplacement de M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis)

M. Reid (Orford) en remplacement de M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)

M^{me} Richard (Duplessis), porte-parole de l'opposition officielle en matière de développement nordique, en remplacement de M. Villeneuve (Berthier)

M. Simard (Dubuc)

M. St-Denis (Argenteuil), en remplacement de M. Giguère (Saint-Maurice)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

M^e Valérie Pagé, juriste, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

M. Robert Sauvé, secrétaire général associé, chargé du Secrétariat au Plan Nord, ministère du Conseil exécutif

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 11 h 33, M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 14 (suite) : Un débat s'engage.

M^{me} Richard (Duplessis) propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

Un débat s'engage.

À 11 h 40, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M^{me} la présidente apporte une correction de forme à l'amendement.

L'amendement est adopté.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^c Pagé de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

M. Richard (Duplessis) propose l'amendement coté Am g (annexe II).

Un débat s'engage.

À 11 h 57, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Avec le consentement de la Commission, M^{me} Richard (Duplessis) retire l'amendement coté Am g.

L'article 14, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Article 15 : Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 15.

Article 16 : Un débat s'engage.

À 12 h 18, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Arcand (Mont-Royal) propose l'amendement coté Am 5 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article 16, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Articles 17 et 18 : Les articles 17 et 18 sont adoptés à la majorité des voix.

Article 19 : Un débat s'engage.

M^{me} Richard (Duplessis) propose l'amendement coté Am h (annexe II).

À 12 h 34, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'amendement et de l'article 19.

Article 20 : Un débat s'engage.

À 13 h 01, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 13, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, l'article 20 est adopté à la majorité des voix.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 4 et de l'amendement suspendue précédemment.

Article 4 (suite) : Avec le consentement de la Commission, M. Deltell (Chauveau) retire l'amendement coté Am f.

M. Arcand (Mont-Royal) propose l'amendement coté Am 6 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 4, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 19 et de l'amendement suspendue précédemment.

Article 19 (suite) : Avec le consentement de la Commission, M^{me} Richard (Duplessis) retire l'amendement coté Am h.

L'article 19 est adopté à la majorité des voix.

Article 21 : Après débat, l'article 21 est adopté à la majorité des voix.

Article 22 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Sauvé de prendre la parole.

Après débat, l'article 22 est adopté.

Article 23 : Après débat, l'article 23 est adopté à la majorité des voix.

Article 24 : Après débat, l'article 24 est adopté.

Articles 25 et 26 : Après débat, les articles 25 et 26 sont adoptés à la majorité des voix.

Article 27 : Après débat, l'article 27 est adopté.

Article 28 : Après débat, l'article 28 est adopté à la majorité des voix.

Article 29 : Un débat s'engage.

À 18 heures, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 18 novembre 2014.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Pierre-Luc Turgeon

Nicole Léger

PLT/mcm

Québec, le 13 novembre 2014

Cinquième séance, le mardi 18 novembre 2014

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 11 – Loi sur la Société du Plan Nord (Ordre de l'Assemblée le 5 novembre 2014)

Membres présents :

M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles), présidente

- M. Arcand (Mont-Royal), ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
- M. Boucher (Ungava) en remplacement de M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
- M. Bourgeois (Abitibi-Est)
- M. Deltell (Chauveau), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'énergie et de ressources naturelles, en remplacement de M^{me} D'Amours (Mirabel)
- M. Drainville (Marie-Victorin), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie et de ressources naturelles, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)
- M. Dutil (Beauce-Sud) en remplacement de M. Hardy (Saint-François)
- M. Fortin (Pontiac)
- M. Giguère (Saint-Maurice)
- M. H. Plante (Maskinongé) en remplacement de M. Morin (Côte-du-Sud)
- M. Jolin-Barrette (Borduas) en remplacement de M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis)
- M^{me} Richard (Duplessis), porte-parole de l'opposition officielle en matière de développement nordique, en remplacement de M. Villeneuve (Berthier)
- M. Roy (Bonaventure)
- M. Simard (Dubuc)

Autres députés présents :

- M. Billette (Huntingdon)
- M. Blanchette (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), ministre délégué aux Mines

Autre participante :

M^e Valérie Pagé, juriste, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 10 h 28, M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 29 (suite) : Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 29.

Article 30 : Un débat s'engage.

M^{me} Richard (Duplessis) propose l'amendement coté Am i (annexe II).

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^{me} Richard (Duplessis) de proposer le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

Un débat s'engage.

À 11 h 58, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 17 heures.

À 17 h 06, la Commission reprend ses travaux à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de suspendre l'étude du sous-amendement et de l'amendement.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 30.

Article 31 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^c Pagé de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 31.

Article 31.1 : M. Arcand (Mont-Royal) propose l'amendement coté Am 7 (annexe I).

À 17 h 53, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 31.1 est donc adopté.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 31 suspendue précédemment.

Article 31 (suite) : L'article 31 est adopté.

À 17 h 58, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 36, la Commission reprend ses travaux.

Article 32 : Après débat, l'article 32 est adopté à la majorité des voix.

Article 33 : Un débat s'engage.

M. Fortin (Pontiac) remplace M^{me} la présidente.

Après débat, l'article 33 est adopté à la majorité des voix.

M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles) reprend ses fonctions à la présidence.

Articles 34 et 35 : Après débat, les articles 34 et 35 sont adoptés à la majorité des voix.

Article 36 : L'article 36 est adopté à la majorité des voix.

Articles 37 et 38 : Après débat, les articles 37 et 38 sont adoptés à la majorité des voix.

Article 39 : Un débat s'engage.

À 21 h 31, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Pierre-Luc Turgeon

Nicole Léger

PLT/mcm

Québec, le 18 novembre 2014

Sixième séance, le mercredi 19 novembre 2014

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 11 – Loi sur la Société du Plan Nord (Ordre de l'Assemblée le 5 novembre 2014)

Membres présents :

M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles), présidente

- M. Arcand (Mont-Royal), ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
- M. Boucher (Ungava) en remplacement de M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
- M. Bourgeois (Abitibi-Est)
- M. Deltell (Chauveau), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'énergie et de ressources naturelles, en remplacement de M^{me} D'Amours (Mirabel)
- M. Drainville (Marie-Victorin), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie et de ressources naturelles, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)
- M. Fortin (Pontiac)
- M. Giguère (Saint-Maurice)
- M. Jolin-Barrette (Borduas) en remplacement de M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis)
- M^{me} Richard (Duplessis), porte-parole de l'opposition officielle en matière de développement nordique, en remplacement de M. Villeneuve (Berthier)
- M. Roy (Bonaventure)
- M. Simard (Dubuc)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M^e Valérie Pagé, juriste, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
- M. Robert Sauvé, secrétaire général associé, chargé du Secrétariat au Plan Nord, ministère du Conseil exécutif

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 31, M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 39 (suite): Après débat, l'article 39 est adopté à la majorité des voix.

Articles 40 à 42 : Les articles 40 à 42 sont adoptés à la majorité des voix.

Article 43 : Après débat, l'article 43 est adopté à la majorité des voix.

Article 44 : Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 44.

Article 45 : L'article 45 est adopté à la majorité des voix.

Article 46 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Pagé de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Sauvé de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 46.

Article 47 : L'article 47 est adopté à la majorité des voix.

Articles 48 et 49 : Après débat, les articles 48 et 49 sont adoptés à la majorité des voix.

À 12 h 51, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 26, la Commission reprend ses travaux.

Article 50 à 54 : Il est convenu de suspendre l'étude des articles 50 à 54.

Article 55 : Un débat s'engage.

À 17 h 31, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 31 minutes.

M. Drainville (Marie-Victorin) propose l'amendement coté Am j (annexe II).

Un débat s'engage.

À 17 h 59, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Pierre-Luc Turgeon

Nicole Léger

PLT/mcm

Québec, le 19 novembre 2014

Septième séance, le jeudi 20 novembre 2014

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 11 – Loi sur la Société du Plan Nord (Ordre de l'Assemblée le 5 novembre 2014)

Membres présents :

M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles), présidente

M. Arcand (Mont-Royal), ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles

M. Boucher (Ungava) en remplacement de M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)

M. Bourgeois (Abitibi-Est)

M. Drainville (Marie-Victorin), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie et de ressources naturelles, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)

M. Fortin (Pontiac)

M. Giguère (Saint-Maurice)

M. Jolin-Barrette (Borduas) en remplacement de M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis)

M^{me} Richard (Duplessis), porte-parole de l'opposition officielle en matière de développement nordique, en remplacement de M. Villeneuve (Berthier)

M. Roy (Bonaventure)

M. Simard (Dubuc)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

M. Robert Sauvé, secrétaire général associé, chargé du Secrétariat au Plan Nord, ministère du Conseil exécutif

M^e Valérie Pagé, juriste, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 11 h 58, M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 55 (suite) : Le débat se poursuit sur l'amendement coté Am j.

Il est convenu de permettre à M. Sauvé de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^c Pagé de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de retirer l'amendement coté Am j.

L'article 55 est adopté à la majorité des voix.

Article 56 : Après débat, l'article 56 est adopté à la majorité des voix.

Article 57 : Un débat s'engage.

À 13 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 07, la Commission reprend ses travaux à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

Le débat se poursuit.

À 15 h 36, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

Après débat, l'article 57 est adopté.

Article 58 : Un débat s'engage.

À 15 h 52, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 58.

M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles) propose une motion d'ajournement des travaux.

La motion est adoptée.

À 15 h 55, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne au lundi 24 novembre 2014, à 14 heures.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Pierre-Luc Turgeon

Nicole Léger

PLT/mcm

Québec, le 20 novembre 2014

Huitième séance, le lundi 24 novembre 2014

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 11 – Loi sur la Société du Plan Nord (Ordre de l'Assemblée le 5 novembre 2014)

Membres présents :

M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles), présidente

M. Morin (Côte-du-Sud), vice-président

M. Arcand (Mont-Royal), ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles

M. Boucher (Ungava) en remplacement de M. Bourgeois (Abitibi-Est)

M^{me} Boulet (Laviolette) en remplacement de M. Hardy (Saint-François)

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)

M. Deltell (Chauveau), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'énergie et de ressources naturelles, en remplacement de M^{me} D'Amours (Mirabel)

M. Fortin (Pontiac)

M. Huot (Vanier-Les Rivières) en remplacement de M. Giguère (Saint-Maurice)

M. Jolin-Barrette (Borduas) en remplacement de M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis)

M^{me} Richard (Duplessis), porte-parole de l'opposition officielle en matière de développement nordique, en remplacement de M. Villeneuve (Berthier)

M. Roy (Bonaventure)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

M. Robert Sauvé, secrétaire général associé, chargé du Secrétariat au Plan Nord, ministère du Conseil exécutif

M^e Valérie Pagé, juriste, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 14 h 01, M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Avec la permission de M^{me} la présidente, M. Arcand (Mont-Royal) dépose le document coté CAPERN-035 (annexe III).

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 15 suspendue précédemment.

Article 15 (suite): Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Sauvé de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 15.

Il est convenu de tenir une discussion sur le document coté CAPERN-035.

Une discussion s'engage.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 46 suspendue précédemment.

Article 46 (suite) : Un débat s'engage.

Avec la permission de M^{me} la présidente, M. Arcand (Mont-Royal) dépose le document coté CAPERN-036 (annexe III).

Le débat se poursuit.

M^{me} Richard (Duplessis) propose l'amendement coté Am k (annexe II).

À 15 h 16, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^c Pagé de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Avec le consentement de la Commission, M^{me} Richard (Duplessis) retire l'amendement coté Am k.

M. Roy (Bonaventure) propose l'amendement coté Am l (annexe II).

À 15 h 50, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 16 heures, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Pierre-Luc Turgeon

Nicole Léger

PLT/mcm

Québec, le 24 novembre 2014

Neuvième séance, le mercredi 26 novembre 2014

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 11 – Loi sur la Société du Plan Nord (Ordre de l'Assemblée le 5 novembre 2014)

Membres présents :

M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles), présidente

- M. Arcand (Mont-Royal), ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
- M. Boucher (Ungava) en remplacement de M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
- M. Bourgeois (Abitibi-Est)
- M. Deltell (Chauveau), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'énergie et de ressources naturelles, en remplacement de M^{me} D'Amours (Mirabel)
- M. Drainville (Marie-Victorin), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie et de ressources naturelles, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)
- M. Fortin (Pontiac)
- M. Giguère (Saint-Maurice)
- M. Jolin-Barrette (Borduas) en remplacement de M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis)
- M^{me} Richard (Duplessis), porte-parole de l'opposition officielle en matière de développement nordique, en remplacement de M. Villeneuve (Berthier)
- M. Roy (Bonaventure)
- M. Simard (Dubuc)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M^e Valérie Pagé, juriste, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
- M. Robert Sauvé, secrétaire général associé, chargé du Secrétariat au Plan Nord, ministère du Conseil exécutif
- M. Richard Masse, directeur des sociétés d'État et projets économiques, ministère des Finances

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 12, M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 46 (suite) : Avec le consentement de la Commission, M. Roy (Bonaventure) retire l'amendement coté Am 1.

L'article 46 est adopté à la majorité des voix.

Article 59 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^c Pagé de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 15 h 47, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 23 minutes.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Sauvé de prendre la parole.

Après débat, l'article 59 est adopté à la majorité des voix.

Article 60 : Un débat s'engage.

À 16 h 05, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'article 60 est adopté à la majorité des voix.

Article 61 : L'article 61 est adopté à la majorité des voix.

Articles 62 à 64 : Après débat, les articles 62 à 64 sont adoptés à la majorité des voix.

Article 65 : L'article 65 est adopté à la majorité des voix.

Article 66 : Un débat s'engage.

M^{me} Richard (Duplessis) propose l'amendement coté Am m (annexe II).

À 16 h 39, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'amendement et de l'article 66.

Article 67 : Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 67.

Article 68 : Un débat s'engage.

À 17 h 17, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 10 minutes.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de suspendre l'étude des articles 68 à 74.

Article 75 : Après débat, l'article 75 est adopté.

Articles 76 et 77 : Après débat, les articles 76 et 77 sont adoptés à la majorité des voix.

Article 78 : Un débat s'engage.

À 18 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 38, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, l'article 78 est adopté.

Article 79 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Masse de prendre la parole.

Après débat, l'article 79 est adopté.

Articles 80 à 82 : Après débat, les articles 80 à 82 sont adoptés à la majorité des voix.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 15 suspendue précédemment.

Article 15 (suite) : Un débat s'engage.

Avec la permission de M^{me} la présidente, M. Arcand (Mont-Royal) dépose le document coté CAPERN-037 (annexe III).

À 20 h 37, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

Avec la permission de M^{me} la présidente, M. Arcand (Mont-Royal) dépose le document coté CAPERN-038 (annexe III).

Le débat se poursuit.

M. Fortin (Pontiac) remplace M^{me} la présidente.

Le débat se poursuit.

M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles) reprend ses fonctions à la présidence.

Le débat se poursuit.

M. Drainville (Marie-Victorin) propose l'amendement coté Am n (annexe II).

M^{me} la présidente y apporte une correction de forme.

Un débat s'engage.

À 21 h 57, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Avec le consentement de la Commission, M. Drainville (Marie-Victorin) retire l'amendement coté Am n.

L'article 15 est adopté à la majorité des voix.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 58 suspendue précédemment.

Article 58 (suite) : M. Arcand (Mont-Royal) propose l'amendement coté Am 8 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 58, amendé, est adopté à la majorité des voix.

À 22 h 30, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Pierre-Luc Turgeon

Nicole Léger

PLT/mcm

Québec, le 26 novembre 2014

Dixième séance, le jeudi 27 novembre 2014

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 11 – Loi sur la Société du Plan Nord (Ordre de l'Assemblée le 5 novembre 2014)

Membres présents :

- M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles), présidente
- M. Morin (Côte-du-Sud), vice-président

- M. Arcand (Mont-Royal), ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
- M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) en remplacement de M. Hardy (Saint-François)
- M. Boucher (Ungava) en remplacement de M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
- M. Bourgeois (Abitibi-Est)
- M. Deltell (Chauveau), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'énergie et de ressources naturelles, en remplacement de M^{me} D'Amours (Mirabel)
- M. Drainville (Marie-Victorin), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie et de ressources naturelles, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)
- M. Fortin (Pontiac)
- M. Giguère (Saint-Maurice)
- M. Jolin-Barrette (Borduas) en remplacement de M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis)
- M^{me} Richard (Duplessis), porte-parole de l'opposition officielle en matière de développement nordique, en remplacement de M. Villeneuve (Berthier)
- M. Roy (Bonaventure)
- M. Simard (Dubuc)

Autres députés présents :

- M. Bédard (Chicoutimi)
- M. Billette (Huntingdon)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M^e Valérie Pagé, juriste, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
- M. Richard Masse, directeur des sociétés d'État et projets économiques, ministère des Finances

M. Robert Sauvé, secrétaire général associé, chargé du Secrétariat au Plan Nord,
ministère du Conseil exécutif

M^{me} Lynn DesRoches, conseillère en relations de travail, direction des relations
professionnelles, Secrétariat du Conseil du Trésor

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 40, M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Il est convenu de tenir une discussion d'ordre général.

Une discussion s'engage.

Il est convenu de reprendre l'étude des articles 66 à 74 suspendue précédemment.

Article 66 (suite) : Le débat se poursuit.

À 12 h 43, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 11 minutes.

Avec le consentement de la Commission, M^{me} Richard (Duplessis) retire l'amendement
coté Am m.

M. Arcand (Mont-Royal) propose l'amendement coté Am 9 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article 66, amendé, est adopté à la majorité des voix.

À 12 h 48, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 07, la Commission reprend ses travaux.

Article 67 (suite) : M. Arcand (Mont-Royal) propose l'amendement coté Am 10 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 67, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Article 68 et 69 (suite) : Les articles 68 et 69 sont adoptés à la majorité des voix.

Article 70 (suite) : L'article 70 est adopté.

Article 71 (suite) : L'article 71 est adopté à la majorité des voix.

Article 72 (suite) : L'article 72 est adopté.

Article 73 (suite) : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Pagé de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

L'article 73 est adopté à la majorité des voix.

Article 74 (suite) : Après débat, l'article 74 est adopté à la majorité des voix.

À 15 h 51, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 10 minutes.

Il est convenu de tenir une discussion d'ordre général.

Une discussion s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Masse de prendre la parole.

La discussion se poursuit.

Article 83 : Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 83.

Article 84 et 85 : Après débat, les articles 84 et 85 sont adoptés à la majorité des voix.

Articles 86 et 87 : Les articles 86 et 87 sont adoptés à la majorité des voix.

Article 88 : Après débat, l'article 88 est adopté.

Articles 89 à 91 : Après débat, les articles 89 à 91 sont adoptés à la majorité des voix.

Article 92 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Sauvé de prendre la parole.

Article 92 : Après débat, l'article 92 est adopté.

Article 93 : Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 93.

Article 94 : Un débat s'engage.

À 17 h 20, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 14 minutes.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 94.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 83 suspendue précédemment.

Article 83 (suite) : Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 83.

Il est convenu de reprendre l'étude des articles 93 et 94 suspendue précédemment.

Articles 93 et 94 (suite) : Après débat, les articles 93 et 94 sont adoptés à la majorité des voix.

Article 95 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^{me} DesRoches de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 17 h 59, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 33, la Commission reprend ses travaux

Après débat, l'article 95 est adopté à la majorité des voix.

Article 96 : L'article 96 est adopté.

Article 97 : Après débat, l'article 97 est adopté.

Article 98 : Après débat, l'article 98 est adopté à la majorité des voix.

Article 99 : Un débat s'engage.

À 21 h 40, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 109 minutes.

Le débat se poursuit.

M. Drainville (Marie-Victorin) propose l'amendement coté Am o (annexe II).

Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'amendement et de l'article 99.

Article 100 : L'article 100 est adopté à la majorité des voix.

Articles 101 à 103 : Après débat, les articles 101 à 103 sont adoptés.

M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles) propose une motion d'ajournement des travaux.

La motion est adoptée.

À 22 h 15, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Pierre-Luc Turgeon

Nicole Léger

PLT/mcm

Québec, le 27 novembre 2014

Onzième séance, le vendredi 28 novembre 2014

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 11 – Loi sur la Société du Plan Nord (Ordre de l'Assemblée le 5 novembre 2014)

Membres présents :

M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles), présidente

M. Morin (Côte-du-Sud), vice-président

M. Arcand (Mont-Royal), ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles

M. Boucher (Ungava) en remplacement de M. Bourgeois (Abitibi-Est)

M. Deltell (Chauveau), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'énergie et de ressources naturelles, en remplacement de M^{me} D'Amours (Mirabel)

M. Drainville (Marie-Victorin), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie et de ressources naturelles, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)

M. Fortin (Pontiac)

M. Giguère (Saint-Maurice)

M. H. Plante (Maskinongé) en remplacement de M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)

M. Jolin-Barrette (Borduas) en remplacement de M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis)

M^{me} Richard (Duplessis), porte-parole de l'opposition officielle en matière de développement nordique, en remplacement de M. Villeneuve (Berthier)

M. Roy (Bonaventure)

M. Simard (Dubuc)

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 43, M. Morin (Côte-du-Sud) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 104 : Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 104.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 99 et de l'amendement coté Am o suspendue précédemment.

Article 99 (suite): Un débat s'engage.

À 11 h 53, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

Avec le consentement de la Commission, M. Drainville (Marie-Victorin) retire l'amendement coté Am o.

M. Drainville (Marie-Victorin) propose l'amendement coté Am 11 (annexe I).

Un débat s'engage.

M. le président apporte une correction de forme à l'amendement.

Après débat, l'amendement est adopté à la majorité des voix.

L'article 99, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 29 suspendue précédemment.

Article 29 (suite) : M. Arcand (Mont-Royal) propose l'amendement coté Am 12 (annexe I).

À 12 h 07, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 29, amendé, est adopté.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 30, de l'amendement coté Am i et du sous-amendement coté Sam a suspendue précédemment.

Article 30 (suite) : Un débat s'engage.

À 12 h 31, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles) prend ses fonctions à la présidence.

Avec le consentement de la Commission, M^{me} Richard (Duplessis) retire le sous-amendement coté Sam a et l'amendement coté Am i.

M. Arcand (Mont-Royal) propose l'amendement coté Am 13 (annexe I).

À 12 h 38, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est adopté.

Le débat se poursuit.

M^{me} Richard (Duplessis) propose l'amendement coté Am p (annexe II).

Après débat, l'amendement est rejeté.

Après débat, l'article 30, amendé, est adopté à la majorité des voix.

À 12 h 57, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Pierre-Luc Turgeon

Nicole Léger

PLT/mcm

Québec, le 28 novembre 2014

Douzième séance, le lundi 1^{er} décembre 2014

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n^o 11 – Loi sur la Société du Plan Nord (Ordre de l'Assemblée le 5 novembre 2014)

Membres présents :

M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles), présidente

M. Morin (Côte-du-Sud), vice-président

M. Arcand (Mont-Royal), ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles

M. Boucher (Ungava) en remplacement de M. Fortin (Pontiac)

M. Bourgeois (Abitibi-Est)

M. Jolin-Barrette (Borduas) en remplacement de M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francis)

M^{me} Nichols (Vaudreuil) en remplacement de M. Hardy (Saint-François)

M. Polo (Laval-des-Rapides) en remplacement de M. Giguère (Saint-Maurice)

M^{me} Richard (Duplessis), porte-parole de l'opposition officielle en matière de développement nordique, en remplacement de M. Villeneuve (Berthier)

M. Roy (Bonaventure)

Autre participante :

M^e Valérie Pagé, juriste, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 14 h 07, M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 3 (suite) : Après débat, l'amendement coté Am a est mis aux voix. À la demande de M^{me} Richard (Duplessis), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Jolin-Barrette (Borduas), M^{me} Richard (Duplessis) et M. Roy (Bonaventure) - 3.

Contre : M. Arcand (Mont-Royal), M. Boucher (Ungava), M. Bourgeois (Abitibi-Est), M. Morin (Côte-du-Sud), M^{me} Nichols (Vaudreuil) et M. Polo (Laval-des-Rapides) - 6.

Abstention : M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles) - 1.

L'amendement est rejeté.

M. Arcand (Mont-Royal) propose l'amendement coté Am q (annexe II).

Un débat s'engage.

M^{me} Richard (Duplessis) propose le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

À 15 h 20, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 15 h 54, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 25 minutes.

Après débat, le sous-amendement est mis aux voix. À la demande de M. Roy (Bonaventure), M. e secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Richard (Duplessis) et M. Roy (Bonaventure) - 2.

Contre : M. Arcand (Mont-Royal), M. Boucher (Ungava), M. Jolin-Barrette (Borduas), M. Morin (Côte-du-Sud), M^{me} Nichols (Vaudreuil) et M. Polo (Laval-des-Rapides) - 6.

Abstention : M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles) - 1.

Le sous-amendement est rejeté.

Le débat se poursuit.

Avec le consentement de la Commission, M. Arcand (Mont-Royal) retire l'amendement coté Am q.

M. Arcand (Mont-Royal) propose l'amendement coté Am 14 (annexe I).

À 16 h 08, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

M. Roy (Bonaventure) propose le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

À 16 h 36, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M^{me} la présidente déclare le sous-amendement irrecevable.

L'amendement est adopté.

M. Roy (Bonaventure) propose l'amendement coté Am r (annexe II).

M^{me} la présidente y apporte une correction de forme.

À 16 h 40, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Arcand (Mont-Royal), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Jolin-Barrette (Borduas), M^{me} Richard (Duplessis) et M. Roy (Bonaventure) - 3.

Contre : M. Arcand (Mont-Royal), M. Boucher (Ungava), M. Bourgeois (Abitibi-Est), M. Morin (Côte-du-Sud), M^{me} Nichols (Vaudreuil) et M. Polo (Laval-des-Rapides) - 6.

Abstention : M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles) - 1.

L'amendement est rejeté.

L'article 3, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Article 9 (suite) : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^c Pagé de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 17 h 55, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

M. Jolin-Barrette (Borduas) propose l'amendement coté Am s (annexe II).

À 17 h 57, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 18 heures, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 2 décembre 2014, à 10 heures.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Pierre-Luc Turgeon

Nicole Léger

PLT/mcm

Québec, le 1^{er} décembre 2014

Treizième séance, le mardi 2 décembre 2014

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 11 – Loi sur la Société du Plan Nord (Ordre de l'Assemblée le 5 novembre 2014)

Membres présents :

M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles), présidente

M. Morin (Côte-du-Sud), vice-président

M. Arcand (Mont-Royal), ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles

M. Boucher (Ungava) en remplacement de M. Fortin (Pontiac)

M. Bourgeois (Abitibi-Est)

M. Drainville (Marie-Victorin), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie et de ressources naturelles, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)

M. Hardy (Saint-François)

M. Jolin-Barrette (Borduas) en remplacement de M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis)

M^{me} Richard (Duplessis), porte-parole de l'opposition officielle en matière de développement nordique, en remplacement de M. Villeneuve (Berthier)

M. Roy (Bonaventure)

M. Simard (Dubuc)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

M^e Valérie Pagé, juriste, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

M. Robert Sauvé, secrétaire général associé, chargé du Secrétariat au Plan Nord, ministère du Conseil exécutif

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 10 h 03, M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 9 (suite) : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^c Pagé de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'amendement et de l'article 9.

Article 10 (suite) : L'article 10 est adopté à la majorité des voix.

Article 44 (suite) : Après débat, l'article 44 est adopté à la majorité des voix.

Article 50 (suite) : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Sauvé de prendre la parole.

Après débat, l'article 50 est adopté à la majorité des voix.

Article 51 (suite) : Après débat, l'article 51 est adopté à la majorité des voix.

Article 52 (suite) : L'article 52 est adopté.

Articles 53 et 54 (suite) : Après débat, les articles 53 et 54 sont adoptés à la majorité des voix.

Article 83 (suite) : Un débat s'engage.

Avec la permission de M^{me} la présidente, M. Arcand (Mont-Royal) dépose le document coté CAPERN-039 (annexe III).

À 11 h 17, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'article 83 est adopté à la majorité des voix.

Il est convenu d'étudier de nouveau l'article 5 adopté précédemment.

Article 5 (suite) : M. Arcand (Mont-Royal) propose l'amendement coté Am 15 (annexe I).

À 11 h 23, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 5, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 9 suspendue précédemment.

Article 9 (suite) : Un débat s'engage.

Après débat, l'amendement coté Am s est mis aux voix. À la demande de M. Arcand (Mont-Royal), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Jolin-Barrette (Borduas) - 1.

Contre : M. Arcand (Mont-Royal), M. Boucher (Ungava), M. Bourgeois (Abitibi-Est), M. Hardy (Saint-François), M. Morin (Côte-du-Sud) et M. Simard (Dubuc) - 6.

Abstention : M. Drainville (Marie-Victorin), M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles), M^{me} Richard (Duplessis) et M. Roy (Bonaventure) - 4.

L'amendement est rejeté.

L'article 9 est adopté à la majorité des voix.

Article 104 (suite) : M. Arcand (Mont-Royal) propose l'amendement coté Am 16 (annexe I).

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

L'amendement est adopté.

L'article 104, amendé, est adopté.

Intitulés des chapitres et des sections : Les intitulés des chapitres et des sections sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

Sur motion de M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles), la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé.

M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M. Jolin-Barrette (Borduas), M. Drainville (Marie-Victorin), M^{me} Richard (Duplessis), M. Arcand (Mont-Royal) et M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles) font des remarques finales.

À 12 h 26, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Pierre-Luc Turgeon

Nicole Léger

PLT/mcm

Québec, le 2 décembre 2014

ANNEXE I

Amendements adoptés

Am 1
Art. 5

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 11

Loi sur la Société du Plan Nord

ARTICLE

Le paragraphe 3° de l'article 5
EST MODIFIÉ PAR L'INSERTION, APRÈS
LES MOTS « PROJETS DE DÉVELOPPEMENT »,
DES MOTS « COMMUNAUTAIRES, SOCIAUX
ET ÉCONOMIQUES, NOTAMMENT ».

Adopté
PCT

Am. 2
Art. 6

ARTICLE 6

L'article 6 est modifié par l'ajout, entre les mots « entreprises » et « québécoises » les mots « locales et régionales, ainsi qu'à l'ensemble des entreprises ».

Adopté
PCT

Am 3
Art. 4

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 11

Loi sur la Société du Plan Nord

ARTICLE 4

Modifier l'article 4 par l'insertion, à la fin du premier alinéa et après les mots « relatives au Plan Nord », des mots « et en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que du secteur privé ».

Adopté
R/L

Am 4
Article 14

Projet de loi # 11

Loi sur la Société du Plan Nord

AMENDEMENT DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

L'article 14 du projet de loi 11 est modifié par l'insertion, ^{après les mots « déterminées par le gouvernement », des mots} ~~à la fin, de l'alinéa suivant~~ : suivants:
« Ce plan stratégique doit comprendre les activités de ses filiales ».

Adopté
BT

Am 5
Article 16

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 11

Loi sur la Société du Plan Nord

ARTICLE

MODIFIER l'ARTICLE 16 PAR l'INSERTION,
APRÈS « après consultation », DE
« du ministre DES FINANCES ET » .

Adopté
RLT

Am 6
Article 4

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 11

Loi sur la Société du Plan Nord

ARTICLE 4

Insérer, après le premier alinéa de l'article 4 du projet de loi, l'alinéa suivant :

« Cette mission s'inspire notamment de la Déclaration signée par les Partenaires du Plan Nord le 9 mai 2011. La Société rend cette Déclaration disponible sur son site Internet. ».

Adopté
RJT

An 7
Article 31.1

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 11

Loi sur la Société du Plan Nord

ARTICLE

INSÉRER, APRÈS L'ARTICLE 31 DU PROJET DE LOI, L'ARTICLE SUIVANT :

« 31.1. Toute VACANCE SURVENANT AU COURS DE LA DURÉE DU MANDAT D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EST COMBLÉE EN SUIVANT LE MODE DE NOMINATION PRÉSCRIT POUR LA NOMINATION DU MEMBRE À REMPLACER.

CONSTITUE NOTAMMENT UNE VACANCE L'ABSENCE À UN NOMBRE DE RÉUNIONS DU CONSEIL DÉTERMINÉ PAR LE RÈGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ, DANS LES CAS ET LES CIRCONSTANCES QUI Y SONT INDICQUÉS. »

Adopté
RCT

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 11

Loi sur la Société du Plan Nord

ARTICLE 58

LE DEUXIÈME ALINÉA DE L'ARTICLE 58
DU PROJET DE LOI EST MODIFIÉ PAR
L'INSERTION, APRÈS « DU GOUVERNEMENT »,
DE « , qui les rend publiques ».

Adopté
au

Am. 9
ARTICLE 66

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 11

Loi sur la Société du Plan Nord

ARTICLE 66

LE DEUXIÈME ALINÉA DE L'ARTICLE 66
DU PROJET DE LOI EST MODIFIÉ PAR
L'INSERTION, APRÈS « PAR LE MINISTRE »,
DE « ET ÊTRE ACCOMPAGNÉS DES ÉTATS
FINANCIERS ^{DISTINCTS} DE CHACUNE DES FILIALES
DE LA SOCIÉTÉ ».

Adopté
PCT

Am. 10
Article 67

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 11

Loi sur la Société du Plan Nord

ARTICLE 67

L'ARTICLE 67 DU PROJET DE LOI EST MODIFIÉ PAR L'INSERTION, APRÈS « DE LA SOCIÉTÉ », DE « AINSI QUE LES ÉTATS FINANCIERS DISTINCTS DE CHACUNE DE SES FILIALES ».

Adopté
PCT

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 11

Loi sur la Société du Plan Nord

Am 11
Article 99

ARTICLE 99

Remplacer l'article 99 du projet de loi par le suivant :

«99. Pour la nomination du premier conseil d'administration, l'article 29 doit se lire comme suit :

« 29. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de 9 à 15 membres, dont le président du conseil et le président-directeur général.

Au moins la majorité des membres du conseil d'administration, dont le président, doivent, de l'avis du gouvernement, se qualifier comme administrateurs indépendants.

Le gouvernement nomme les membres du conseil d'administration, autres que le président du conseil et le président-directeur général, en tenant compte de leur intérêt pour le milieu nordique et de leur connaissance de celui-ci.

La majorité des membres du conseil d'^{administration}~~administratif~~ doivent provenir du territoire du Plan Nord.

La majorité des membres du conseil d'administration, autres que le président du conseil et le président-directeur général, sont nommés pour un mandat d'au plus deux ans. Les autres membres sont nommés pour un mandat d'au plus quatre ans. ». ».

Adopté
PCT

Am. 12
ARTICLE 29

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 11

Loi sur la Société du Plan Nord

ARTICLE 29

MODIFIER l'ARTICLE 29 DU PROJET DE LOI
PAR l'INSERTION, APRES le TROISIEME
ALINEA, DE l'ALINEA SUIVANT :

« LA MAJORITE DES MEMBRES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DOIVENT
PROVENIR DU TERRITOIRE DU
PLAN NORD. ».

Adopté
PLT

Am 13
Article 30

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 11

Loi sur la Société du Plan Nord

ARTICLE 30

MODIFIER L'ARTICLE 30 DU PROJET DE LOI
PAR L'ADDITION, À LA FIN, DE CE QUI
SUIT :

« CE DERNIER DOIT RÉSIDER SUR
LE TERRITOIRE DU PLAN NORD. »

Adapté
PCT

Am 14.
Article 3

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 11

Loi sur la Société du Plan Nord

ARTICLE 3

Remplacer l'article 3 du projet de loi par le suivant :

« 3. La Société a son siège sur le territoire de la Ville de Québec. Un avis de la situation ou du déplacement du siège est publié à la Gazette officielle du Québec.

La Société établit également des antennes pour assurer sa présence sur le territoire du Plan Nord, plus précisément sur les territoires du Nunavik, de la Baie-James – Eeyou Istchee, de la Côte-Nord et du nord du Saguenay–Lac-Saint-Jean. ».

Adopté
PCT

Am. 15
Article 5

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 11

Loi sur la Société du Plan Nord

ARTICLE 5

Insérer, après le paragraphe 4° de l'article 5 du projet de loi, le paragraphe suivant:

« 4.1° contribuer à la mise en place de mécanismes devant permettre de consacrer, d'ici 2035, 50 % du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité; ».

Adopté
PCT

Am. 16

Article 104

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 11

Loi sur la Société du Plan Nord

ARTICLE 104

Modifier l'article 104 du projet de loi par l'insertion après « 54, » de « 69, ».

Adopté
PLT

ANNEXE II

**Amendements et sous-amendements retirés,
rejetés et irrecevables**

Am 9
Art. 3

Projet de loi # 11
Loi sur la Société du Plan Nord

AMENDEMENT DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Article 3

L'article 3 est modifié par l'insertion, entre les mots « siège » et « à » du premier alinéa, des mots « sur le territoire du Plan Nord ».

Rejeté
PCT

Projet de loi # 11
Loi sur la Société du Plan Nord

Amb
Art. 4

AMENDEMENT DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Article 4

L'article 4 est modifié par l'insertion, à la fin du premier alinéa, des mots: « en consultation avec les représentants des régions, des nations autochtones concernées et du secteur privé. »

Retiré
PCT

Projet de loi # 11
Loi sur la Société du Plan Nord

AmC
Article 5

AMENDEMENT DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Article 5

L'article 5 est modifié par l'insertion, à la fin du troisième paragraphe, des mots :
« communautaires, sociaux et économiques »

Retiré
PCT

Am. d
Art. 5

Projet de loi # 11
Loi sur la Société du Plan Nord

AMENDEMENT DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Article 5

L'article 5 est modifié par l'insertion, à la fin du quatrième paragraphe, des mots : « et ce, en collaboration avec notamment l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et l'Université du Québec à Chicoutimi »

Rejeté
PCT

Am e
Article 6

Projet de loi # 11

Loi sur la Société du Plan Nord

AMENDEMENT DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

L'article 6 est modifié par l'ajout, après le premier alinéa, de l'alinéa suivant : « Que le Bureau de commercialisation prône des mesures visant à faciliter l'octroi de mandats à des entreprises locales et régionales compétentes et l'embauche d'une main-d'œuvre locale et régionale disponible.»

Rejeté
RCT

PROJET DE LOI NO 11

Am f
Article 4

AMENDEMENT

ARTICLE 4

Après le deuxième alinéa,
Ajouter l'alinéa suivant:

Ces orientations sont basées
sur la Déclaration des
porteurs du 9 mai 2011

Retiré
PCT

Amig
Article 14

Projet de loi # 11

Loi sur la Société du Plan Nord

AMENDEMENT DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

L'article 14 du projet de loi 11 est modifié par le remplacement du mot « avis » par « approbation ».

Retire
PCT

PL 11
Amendement
Article 19

Am 4
Article 19

L'ARTICLE 19 DU PROJET DE LOI 11 EST
MODIFIÉ PAR L'AJOUT, AU DÉBUT DU SECOND
ALINÉA, DES MOTS SUIVANTS : « APRÈS AVOIR
REÇU L'AVIS DE L'ASSEMBLÉE DES PARTENAIRES »

Retiré

RCT

PROJET DE LOI NO 11
AMENDEMENT

Am i
Article 30

ARTICLE 30

L'ARTICLE 30 DU PROJET DE LOI 11 EST
MODIFIÉ PAR L'AJOUT, À LA FIN, ^{de la phrase} DES MOTS
SUIVANTS : « LE PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DOIT RÉSIDER SUR LE
TERRETOIRE DU PLAN NORD »

Retiré
PCT

PROJET DE LOI N° 11
SOUS-AMENDEMENT
AMENDEMENT
- ARTICLE 30

SAN a
Am i
Article 30

SOUS-AMENDEMENT

RAMPLACER LE MOT « DOIT » PAR LES
MOTS « OU LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR
GÉNÉRAL, DOIVENT »

Retiré
PCT

Am j°
Article 55

PROJET DE LOI NO 11

AMENDEMENT

L'ARTICLE 55 DU PROJET DE LOI EST MODIFIÉ
PAR L'INSERTION ENTRE LES MOTS «ACTIVITÉS»
ET «PAR» DES MOTS : «SUR US TERRITOIRE
DU PLAN NORD»

Retiné
Rlt

Am *
ARTICLE 46

Projet de loi # 11

Loi sur la Société du Plan Nord

AMENDEMENT DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

L'article 46 du projet de loi est modifié par l'ajout, ^{de l'article} à la fin, de l'alinéa suivant :

« Un membre du personnel de la Société qui effectue un travail lucratif, exerce un emploi ou remplit une charge rémunérée qui ne fait pas partie de ses fonctions au sein de la Société, doit en informer le président-directeur général »

Retiré

PCT

Am. 1
Article 46

Projet de loi # 11

Loi sur la Société du Plan Nord

AMENDEMENT DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

DE L'ARTICLE

L'article 46 du projet de loi est modifié par l'ajout, à la fin, de l'alinéa suivant :

« Un membre du personnel de la Société qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société doit, sous peine de sanctions, dénoncer par écrit son intérêt au président-directeur général »

Retiré
PCT

Am. m
ARTICLE 66

Projet de loi # 11

Loi sur la Société du Plan Nord

AMENDEMENT DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

L'article 66 est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, du mot « doit » par les mots « et les filiales de manière distincte doivent ».

L'article 66 est également modifié par le remplacement du mot « ses » aux deux endroits où il se trouve dans le premier alinéa par le mot « leurs » .

Retiné
PCT

PROJET DE LOI NO 11

AMENDEMENT

L'ARTICLE 15 DU PROJET DE LOI EST
MODIFIÉ PAR L'AJOUT, À LA FIN DE L'ARTICLE,
DES MOTS SUIVANTS : « LES DÉPENSES
ET LES INVESTISSEMENTS PRÉVUS POUR
LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE
SONT RENDUS PUBLICS ANNUELLEMENT. »

Retiré
ce

Am 0
Article 99

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 11

Loi sur la Société du Plan Nord

ARTICLE 99

Remplacer l'article 99 du projet de loi par le suivant :

«99. Le gouvernement nomme les membres du premier conseil d'administration, autres que le président du conseil et le président-directeur général, en tenant compte de leur intérêt pour le milieu nordique et de leur connaissance de celui-ci.»

Au moins la majorité des membres du conseil d'administration doivent provenir du territoire du Plan Nord.

Au moins la majorité des membres du conseil d'administration, dont le président, doivent, de l'avis du gouvernement, se qualifier comme administrateurs indépendants.»

LE GOUVERNEMENT DEVRA S'ASSURER QUE LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SOIENT REPRESENTATIFS DU TERRITOIRE DANS SES DIMENSIONS POLITIQUES, ECONOMIQUES ET SOCIALES.

LE PREMIER TIER DES MEMBRES DU PREMIER CONSEIL D'ADMINISTRATION DEVRONT ÊTRE RENOUVELÉS APRÈS LA PREMIÈRE ANNÉE, LE DEUXIÈME TIER APRÈS LA DEUXIÈME ANNÉE ET LE TROISIÈME TIER APRÈS LA TROISIÈME ANNÉE. >>

Retiré
PCT

AMENDEMENT article 30

Ajouter après le premier alinéa, l'alinéa suivant :

« Pour la nomination du premier président du conseil d'administration, qu'un comité de parlementaires, composé des députés qui représentent le territoire du PGN nord, soit formé.

Rejeté
PCT

Am. 9
Article 3

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 11

Loi sur la Société du Plan Nord

ARTICLE 3

Remplacer l'article 3 du projet de loi par le suivant :

« 3. La Société a son siège sur le territoire de la Ville de Québec. Un avis de la situation ou du déplacement du siège est publié à la Gazette officielle du Québec.

La Société établit également des antennes sur le territoire du Plan Nord. ».

Retiré
PCT

PROJET DE LOI NO 11

Sam a
Am 9
Article 3

AMENDEMENT

L'AMENDEMENT EST MODIFIE PAR LE REMPLACEMENT DES
MOTS « SUR LE TERRITOIRE DU PLAN NORD » PAR « DANS
LES VILLES DE CIBOUGAMAU, KUUSJUAQ, SEPT-ILLES ET
BAIE-COMEAU ».

~~Retiré~~

Rejeté

PCJ

PROJET DE LOI NO 11

Sam 9
Amendement 11
Article 3

AMENDEMENT

L'ARTICLE 3 DU PROJET DE LOI 11 EST MODIFIÉ PAR
L'INSERTION, À LA FIN, DES MOTS SUIVANTS :

« LES EMPLOYÉS AFFECTÉS AUX ANTENNES REPRÉ-
SENTENT 4/0% DE LA TOTALITÉ DES EMPLOYÉS
DE LA SOCIÉTÉ »

la vent. later

Protégé des effectifs

irrecevable

PCT

Am r
Article 3

PROJET DE LOI NO 11

L'ARTICLE 3 tel qu'amendé AMENDEMENT
DU PROJET DE LOI 11 EST MODIFIÉ PAR
L'INSERTION, À LA FIN, DES MOTS SUIVANTS :

« LES EMPLOYÉS AFFECTÉS AUX ANTENNES REPRÉ-
SENTENT 4/0% DE LA TOTALITÉ DES EMPLOYÉS
DE LA SOCIÉTÉ »

Rejeté
PLT

Le deuxième alinéa de l'article 9 est modifié par l'insertion après le terme « restreindre » des mots suivants : « lorsque les titres de participation d'une filiale ne sont pas entièrement détenus par la Société du plan Nord, cette dernière n'est pas un mandataire de l'État ».

Rejeté

PCT

ANNEXE III

Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

- Ville de Chibougamau. [Résolution n° 365-2014-10 adoptée par le conseil de la Ville de Chibougamau en appui à la création de la Société du Plan Nord]. 27 octobre 2014. 6 p. Déposé le 5 novembre 2014. CAPERN-032
- Ville de Chapais. [Résolution 14-10-289 adoptée par le conseil municipal de Chapais concernant le projet de loi n° 11 visant à créer la Société du Plan Nord]. 21 octobre 2014. 3 f. Déposé le 5 novembre 2014. CAPERN-033
- Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER). *Mémoire présenté par l'AQPER sur le projet de loi n° 11 : Loi sur la Société du Plan Nord*. 3 novembre 2014. 19 p. Déposé le 5 novembre 2014. CAPERN-034
- Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations du Québec. *Imposition de contenu québécois dans le développement du Nord du Québec*. 20 novembre 2014. 2 p. Déposé le 24 novembre 2014. CAPERN-035
- Syndicat canadien de la fonction publique et parapublique du Québec et Investissement Québec. *Convention collective de travail intervenue entre le Syndicat canadien de la fonction publique et parapublique du Québec et Investissement Québec*. Non daté. 4 f. Déposé le 24 novembre 2014. CAPERN-036
- Ministère des Finances. [Tableau sur l'estimation des revenus et des dépenses du Fonds du Plan Nord]. 24 novembre 2014. 1 f. Déposé le 26 novembre 2014. CAPERN-037
- Ministère des finances. [Tableau sur les investissements identifiés qui seraient financés par le Fonds du Plan Nord]. 24 novembre 2014. 1 f. Déposé le 26 novembre 2014. CAPERN-038
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. [Description des trois volets du Fonds des ressources naturelles]. Non daté. 1 f. Déposé le 2 décembre 2014. CAPERN-039